



GOUVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Délégation interministérielle  
à l'hébergement et à  
l'accès au logement

COLLECTION

Agir contre le sans-abrisme - #19

# Le Fonds national d'accompagnement vers et dans le logement en 2025

Un outil clé du plan Logement  
d'abord pour accompagner les  
ménages les plus vulnérables





# SOMMAIRE

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>1. Un dispositif au cœur de la lutte contre le sans-abrisme</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>p. 4</b> |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• L'accompagnement vers et dans le logement : de quoi parle-t-on ?</li><li>• Le FNAVDL : une gouvernance partagée, un pilotage local</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                              |             |
| <b>2. Un fonds renforcé, face à des besoins qui s'intensifient</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>p. 5</b> |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Des ressources en croissance continue</li><li>• Une mobilisation nécessaire face à la montée des besoins</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                        |             |
| <b>3. Des résultats concrets en 2025</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>p. 6</b> |
| <b>4. Un pilotage renforcé du fonds pour amplifier ses actions en 2026-2027</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <b>p. 7</b> |
| <b>5. L'accompagnement vers et dans le logement en pratique : quatre exemples de projets menés dans les territoires</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <b>p. 8</b> |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Silapsy : un dispositif innovant facilitant l'accès et le maintien dans un logement de personnes en souffrance psychique</li><li>• Le Service d'Accompagnement et de Prévention des Expulsions locatives</li><li>• COLIBRI : projet d'accompagnement des victimes de violences conjugales</li><li>• Parcours logement pour l'autonomie des jeunes de la protection de l'enfance</li></ul> |             |

## L'essentiel

En 2025, le Fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL) a confirmé son rôle de levier central du plan Logement d'abord. Il a permis d'accompagner 35 909 ménages vers ou dans le logement, un nombre en hausse de 70 % depuis 2021, porté par une mobilisation croissante des services déconcentrés de l'État, des bailleurs sociaux, des associations et des acteurs territoriaux (plus de 400 acteurs engagés, 704 conventions en cours).

Ces résultats s'inscrivent toutefois dans un contexte où les besoins progressent fortement.

**74 M€**

de ressources encaissées  
par le fonds en 2025



**704**

projets FNAVDL en  
cours d'exécution



**35 909**

ménages (soit près de 77 000  
personnes) accompagnés en  
2025 (+70 % depuis 2021)



## 1. Un dispositif au cœur de la lutte contre le sans-abrisme

Les politiques d'accompagnement vers et dans le logement occupent une place centrale des deux plans quinquennaux Logement d'abord (2017-2022, puis 2023-2027). Cette stratégie de lutte contre le sans-abrisme fait de l'accompagnement social adapté un facteur déterminant d'efficacité : il accélère les parcours de relogement, prévient les ruptures et sécurise les trajectoires résidentielles, en particulier pour les publics cumulant vulnérabilités sociales, économiques et sanitaires. Le FNAVDL en constitue un outil de financement important parmi d'autres tels que les Fonds de Solidarité Logement relevant des conseils départementaux ou des métropoles.

### • L'accompagnement vers et dans le logement : de quoi parle-t-on ?

**Quels sont les dispositifs ?** Des actions d'accompagnement qui visent à favoriser l'accès et/ou le maintien dans le logement de ménages en grande difficulté, afin qu'ils y vivent durablement en bénéficiant des droits et en respectant les obligations inhérentes au statut de locataire.

**Qui sont les publics concernés ?** Les publics prioritaires au titre du Droit Au Logement Opposable (DALO) ou des Plans Départementaux d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), et plus largement les personnes ciblées par la politique du Logement d'abord : personnes à la rue ou hébergées, menacées d'expulsion, victimes de violences conjugales, jeunes sortants d'institutions...

**Qui sont les porteurs ?** Associations, bailleurs sociaux, organismes agréés activités d'ingénierie sociale, Agences Départementales d'Information sur le Logement (ADIL), centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation, etc. Plus de 400 acteurs en 2025, avec un développement notable des projets coportés par des associations et des bailleurs sociaux.

### • Le FNAVDL : une gouvernance partagée, un pilotage local

**Au niveau national,** le fonds est administré par un comité de gestion présidé par la Dihal et réunissant les ministères en charge du logement et du budget ainsi que l'Union sociale pour l'habitat (USH) représentant les bailleurs sociaux. Il fixe les orientations, définit les priorités et répartit les crédits du fonds à l'occasion des deux comités de gestion annuels. La caisse de garantie du logement locatif social assure quant à elle la gestion financière du fonds.

Au niveau local, le pilotage revient aux services déconcentrés de l'État (DREETS/DREAL/DRIHL, DDETS(PP)/DDT(M)) et aux associations régionales et départementales HLM, en lien avec les SIAO, les associations, Action Logement et les collectivités : lancement des appels à projets, suivi des conventionnements, valorisation des projets. Selon les territoires, les prescriptions d'AVDL peuvent être faites par les services de l'État chargés du relogement, les commissions de médiation DALO, les commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives, les SIAO, les bailleurs sociaux, Action Logement, etc.

Ce pilotage partagé nourrit le partenariat entre acteurs, l'innovation et l'adaptation des dispositifs aux réalités territoriales.

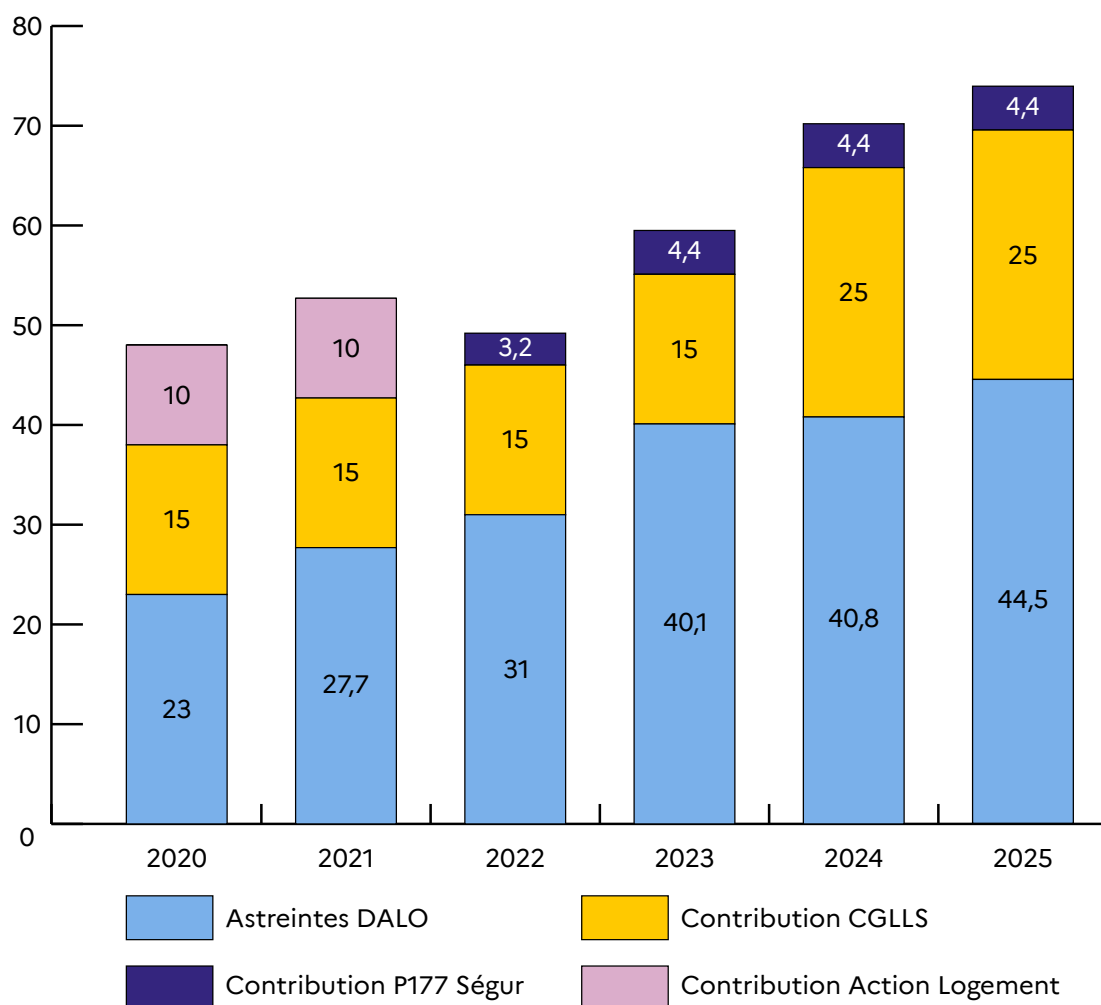
## 2. Un fonds renforcé, face à des besoins qui s'intensifient

### • Des ressources en croissance continue

Le fonds a encaissé plus de **74 M€ en 2025**, venant de trois sources principales :

- le produit des astreintes prononcées à l'encontre de l'État au titre du DALO (**44,5 M€ en 2025**) ;
- la **contribution des bailleurs sociaux** via la caisse de garantie du logement locatif social (**25 M€ par an depuis 2024**) ;
- la **contribution du programme 177 au titre de la revalorisation Ségur** pour les professionnels de l'AVDL (**4,4 M€ en 2025**).

*Évolution des ressources du FNAVDL*



## • Une mobilisation nécessaire face à la montée des besoins

Le fonds a été davantage sollicité en 2025, dans un contexte de **tension croissante sur l'accès et le maintien dans le logement** :

- les demandes de logement social ont augmenté de 11 % entre 2023 et 2025 ;
- les reconnaissances DALO ont augmenté de 8 % sur la même période, portant à 130 000 le nombre de ménages DALO restant à reloger (+26 %) ;
- les impayés de loyers concernent désormais 500 000 ménages en procédure judiciaire, avec 25 556 expulsions exécutées en 2024 avec le concours de la force publique.

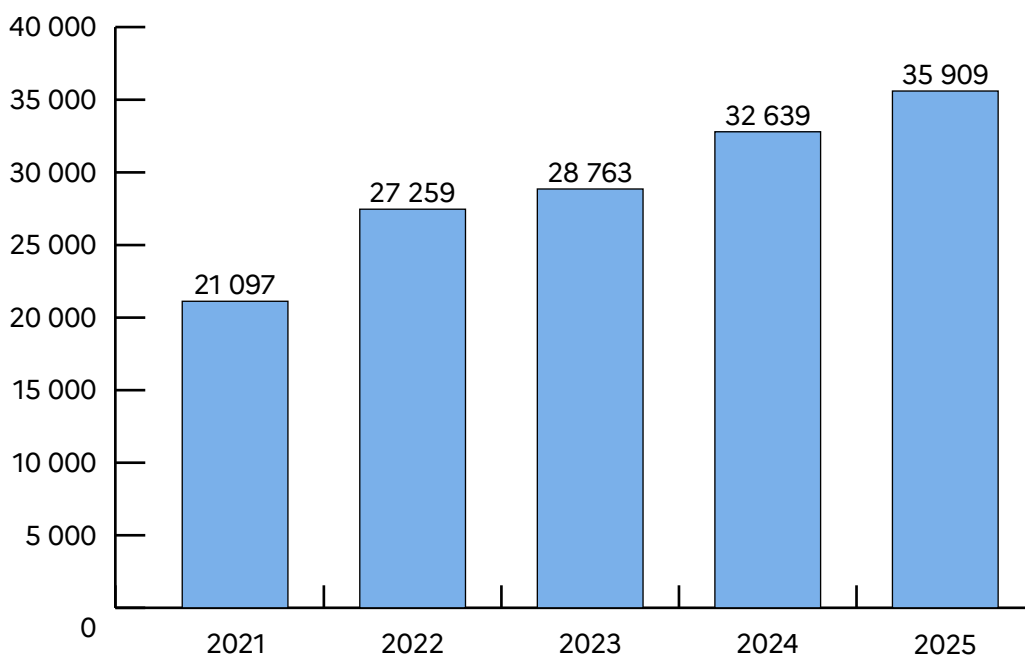
## 3. Des résultats concrets en 2025

La montée en charge du fonds s'est poursuivie en 2025, avec des résultats tangibles en matière d'accès et de maintien dans le logement :

- **35 909 ménages accompagnés** au total (+70 % par rapport à 2021), dont 9 883 ménages reconnus prioritaires au titre du DALO. Si la part des ménages DALO accompagnés dans le cadre de l'AVDL est très importante dans certaines régions (78 % en Île-de-France), d'autres régions ont mobilisé le fonds pour des ménages non DALO, mais reconnus prioritaires, et ont ainsi permis de prévenir des recours ;
- **6 536 ménages ont été maintenus dans leur logement** grâce à un accompagnement en prévention d'une expulsion et **7 093 ménages accompagnés ont accédé à un logement** ;
- **704 conventions en cours d'exécution en 2025** (580 en 2023), avec un **renforcement du nombre de projets « bailleurs »** (portés par des bailleurs sociaux, ou par des associations pour le compte d'un ou plusieurs bailleurs sociaux) : 249 conventions en cours (178 en 2023), pour un montant de 25,7 M€.

Au-delà des chiffres, l'AVDL a permis de répondre à des problématiques spécifiques : fragilité psychosociale, violences intrafamiliales, jeunesse en grande difficulté, isolement des personnes âgées en risque de rupture résidentielle.

### *Évolution du nombre de ménages accompagnés chaque année dans le cadre de l'AVDL*



## 4. Un pilotage renforcé du fonds pour amplifier ses actions en 2026-2027

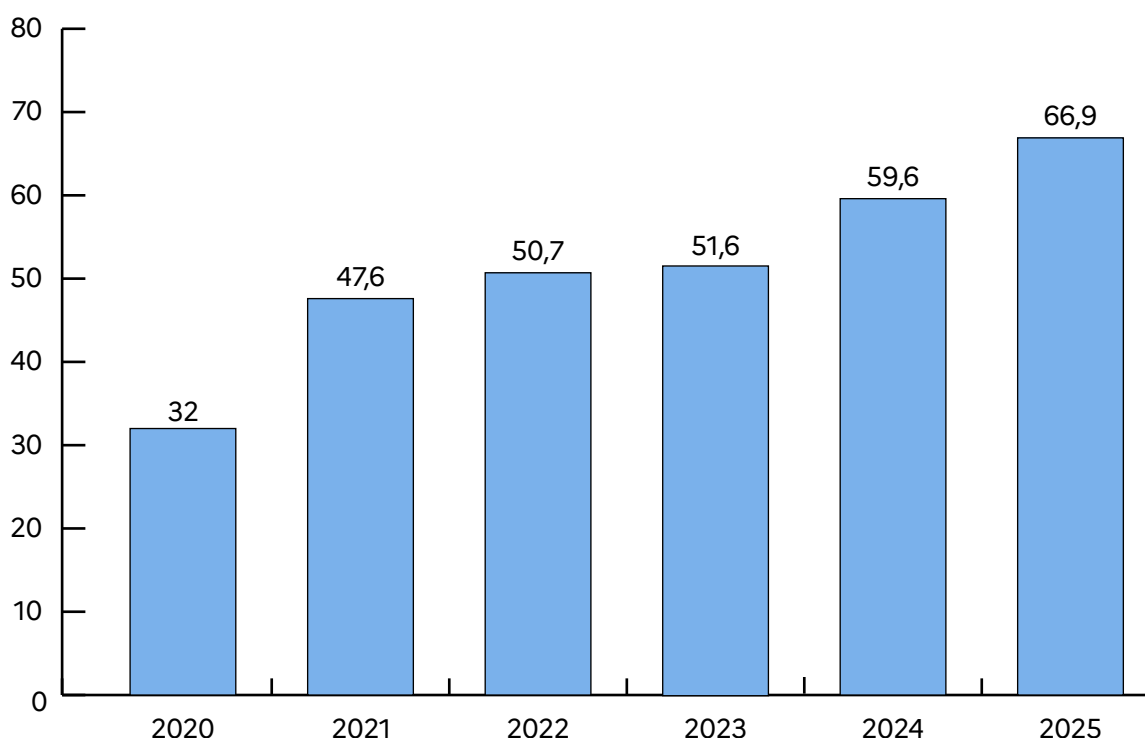
L'augmentation des enveloppes FNAVDL déléguées aux régions pour 2026 permettra d'amplifier son action, autour de trois priorités :

- **fluidifier le passage de l'hébergement vers le logement**, dans le cadre de la circulaire du 24 juillet 2025 relative à l'accélération de l'accès au logement des personnes sans domicile et au renforcement de leur accompagnement vers la santé et l'emploi ;
- **renforcer l'accès et le maintien en logement des victimes de violences conjugales**, conformément à la circulaire du 25 novembre 2025 sur l'organisation territoriale du parcours d'hébergement et de relogement des femmes victimes de violences ;
- **prévenir les ruptures de parcours**, à travers la prévention des expulsions locatives et l'accompagnement des situations psychosociales dégradées, avec notamment **la création et/ou le renforcement des équipes mobiles maintien dans le logement (+4 M€ en 2026)**, ainsi que l'accès au logement des jeunes vulnérables, notamment sortants de l'aide sociale à l'enfance.

Cette ambition s'accompagnera d'un outillage renforcé pour le pilotage du fonds :

- **déploiement du « Portail FNAVDL »**, outil de digitalisation du suivi du conventionnement, du suivi comptable et de la collecte d'indicateurs d'activité et de résultats ;
- **actualisation du kit opérationnel destiné aux bailleurs sociaux et à leurs partenaires**, pour outiller la construction, la mise en œuvre et l'évaluation des projets d'accompagnement ;
- **élaboration d'une feuille de route FNAVDL 2026-2027** intégrant notamment les observations et recommandations de la Cour des comptes en matière de suivi budgétaire, d'évaluation de l'AVDL et d'articulation avec les autres dispositifs d'accompagnement, afin d'en renforcer la lisibilité et le pilotage stratégique.

**Évolution des enveloppes FNAVDL déléguées aux régions (en M€)**



## 5. L'accompagnement vers et quatre exemples de projets

### Loire-Atlantique

#### • Silapsy : un dispositif innovant facilitant l'accès et le maintien dans un logement de personnes en souffrance psychique

Silapsy est un dispositif qui associe plusieurs bailleurs sociaux (SILENE, Habitat 44, Atlantique Habitations, CISN), le pôle psychiatrie du centre hospitalier de Saint-Nazaire et l'association Solidarité Estuaire. Il propose un accompagnement médico-social adapté aux personnes en souffrance psychique vivant sur les 35 communes du territoire du Centre Hospitalier de Saint-Nazaire. Il bénéficie de plusieurs cofinancements (ARS, Conseil départemental et FNAVDL).

Le dispositif poursuit trois objectifs : faciliter l'accès et le maintien dans un logement ordinaire pour les personnes en souffrance psychique, proposer un accompagnement médico-social adapté favorisant leur rétablissement, et mettre en réseau les professionnels pour assurer une prise en charge globale et un suivi coordonné.

Sa transversalité permet d'apporter une réponse complète aux besoins des personnes accompagnées. Logement, soins et accompagnement social sont réunis dans un même parcours, personnalisé et orienté vers le rétablissement. Les résultats se traduisent par un maintien en logement durable et un engagement renforcé des personnes dans leur suivi sanitaire.

### La Réunion

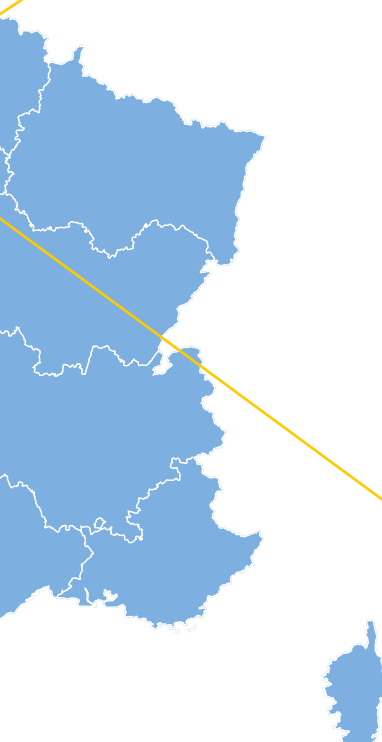
#### • Le Service d'Accompagnement et de Prévention des Expulsions locatives

Porté par l'ADIL et l'association ESF Réunion, ce service d'accompagnement constitué de quatre travailleurs sociaux et de deux juristes, apporte une réponse globale aux besoins identifiés en mutualisant les compétences sociales et juridiques.

L'objectif du dispositif est, au travers des principes de l'adhésion des ménages et de l'aller-vers, de proposer un accompagnement sociojuridique aux ménages en impayés de loyers et faisant l'objet d'une procédure d'expulsion, dans le parc privé mais également dans le parc social, pour les ménages qui ne sont pas ou plus accompagnés.

En 2024, le SAPEX a reçu 753 sollicitations (55 % issues de la plateforme téléphonique « Allo ! Loyers impayés 974 », et 45 % des CCAPEX) et a accompagné 377 ménages.

# dans le logement en pratique : s menés dans les territoires



## Nord

### • COLIBRI : projet d'accompagnement des victimes de violences conjugales

Coporté par le bailleur social Société Immobilière du Grand Hainaut (SIGH) et l'association Prim'Toit, ce projet est mené sur l'arrondissement de Valenciennes.

Il permet la mise en place de mesures d'accompagnement social et psychologique auprès de locataires victimes de violences conjugales au sein du parc de la SIGH principalement, mais également d'autres bailleurs sociaux. Les objectifs sont non seulement d'agir en prévention par l'information, l'orientation et l'accompagnement des victimes de violences, mais aussi de reloger les victimes en évitant ou en limitant les périodes d'hébergement et en veillant à la poursuite d'un parcours locatif serein.

Dans le cadre de ce projet, un groupe de référents a été constitué avec un chargé de clientèle référent dans chaque agence, trois conseillères sociales, un juriste, une assistante sociale et un psychologue. En 2023 et 2024, sur les 38 ménages accompagnés, 25 % ont été relogés ou mutés, 15 % ont été maintenus en logement et 20 % sont en attente de relogement.

## Yvelines

### • Parcours logement pour l'autonomie des jeunes de la protection de l'enfance

Le dispositif PLAJ (Parcours Logement pour l'Autonomie des Jeunes) répond au besoin d'accès et de maintien en logement social des jeunes sortant de la protection de l'enfance. Il a été coconstruit entre le collectif « Habitat Réuni », qui regroupe six bailleurs sociaux franciliens (Domnis, Emmaüs Habitat, IRP, Pierres et Lumières, RATP Habitat, Toit & Joie – Poste Habitat), et la Sauvegarde des Yvelines, association de protection de l'enfance.

Le dispositif aide les jeunes à se positionner sur leurs choix et à mieux préparer leur départ, tout en sécurisant leur parcours vers et dans le logement. Il garantit un filet de sécurité sur la durée et assure un accompagnement global visant leur pleine autonomie dans les démarches locatives.

De 2021 à 2024, 79 jeunes ont été accompagnés vers le logement et 40 dans le logement ; ces 40 jeunes, logés en bail direct, se sont approprié leur logement et s'y maintiennent en toute autonomie. Le PLAJ permet de prévenir les sorties sèches à 21 ans, et crée un pont utile entre la protection de l'enfance et les bailleurs sociaux.



## **Retrouvez tous les guides, bilans et publications de référence sur la lutte contre le sans-abrisme**

- #1. Deuxième plan quinquennal pour le Logement d'abord (2023-2027) : Agir, prévenir, construire, pour lutter contre le sans-abrisme
- #2. Résorption des bidonvilles : État des lieux national et éléments de bilan
- #3. Bilan « Toutes et tous à l'école » (2021-2022)
- #4. Les pensions de famille, un outil puissant d'insertion par le logement, un levier pour lutter contre le sans-abrisme (2024)
- #5. 22 questions pour mieux comprendre la précarité en eau et apporter des solutions
- #6. Accompagner les personnes en situation de grande marginalité
- #7. Bilan « Toutes et tous à l'école » (2023-2024)
- #8. Résorber les bidonvilles : guide pratique à l'usage des acteurs de terrain
- #9. Les pensions de famille, un outil puissant d'insertion par le logement, un levier pour lutter contre le sans-abrisme (2025)
- #10. Prévenir et repérer les troubles en santé mentale des locataires dans le logement social
- #11. Bilan à mi-parcours du deuxième plan quinquennal pour le Logement d'abord
- #12. Mise en œuvre du parcours d'hébergement et de relogement des femmes victimes de violences
- #13. Évaluer la situation des personnes sans-abri ou mal logées, hébergées ou logées de manière temporaire pour accélérer les parcours de la rue au logement
- #14. Bilan « Toutes et tous à l'école » (2024-2025)
- #15. Pilotage des SIAO et observation sociale - Corpus des indicateurs
- #16. 26 680 personnes vivent en pension de famille - Une réponse pour loger et accompagner durablement les personnes les plus vulnérables
- #17. Le Fonds européen de développement régional - Le Fonds Social Européen +
- #18. La protection des données et l'encadrement de l'accès au SI SIAO - Doctrine relative à l'habilitation d'accès au SI SIAO
- #19. Le Fonds national d'accompagnement vers et dans le logement en 2025 - Un outil clé du plan Logement d'abord pour accompagner les ménages les plus vulnérables

**Délégation interministérielle  
à l'hébergement  
et à l'accès au logement**

Grande Arche de la Défense - paroi Sud  
92055 La DÉFENSE  
[contact.dihal@diha1.gouv.fr](mailto:contact.dihal@diha1.gouv.fr)  
tél. 01 40 81 33 60  
[info.gouv.fr](http://info.gouv.fr)



DIHAL | Délégation interministérielle à l'hébergement  
et à l'accès au logement